

Agence Raccordement Electricité

MAIRIE SAINT MESMIN
RUE DU DESSUS
VILLAGE
21540 SAINT-MESMIN

Téléphone : 0970831970
Télécopie :
Courriel : brgne-cuau@enedis.fr
Interlocuteur : MALLAMACI Daniel

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

CHALON-SUR-SAONE, le 10/01/2024

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC02156323M0002
Adresse : Devant les Chaumes
21540 SAINT-MESMIN
Référence cadastrale : Section ZK , Parcelle n° 9
Section ZK , Parcelle n° 10
Nom du demandeur : PETIT Jean-François

Nous vous informons que selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, la contribution au coût du branchement et de l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension¹ nécessaires à la réalisation d'un projet de production d'énergie est à la charge du Demandeur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Daniel MALLAMACI

Votre conseiller

Pour information :

Après l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme, le pétitionnaire qui envisage de raccorder son site de production au réseau public de distribution, dont Enedis est gestionnaire, devra formaliser sa demande sur le portail raccordement d'Enedis afin que soit déterminée la faisabilité technique du projet

(<https://www.raccordement-entreprise-enedis.fr>)

¹ Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie relatif à la consistance des ouvrages d'extension du réseau public d'électricité.

Enedis Ingénierie Raccordement Bourgogne

MAIRIE SAINT MESMIN
RUE DU DESSUS
VILLAGE
21540 SAINT-MESMIN

Téléphone : 06 60 93 96 79

Télécopie :

Courriel : brgne-au-moar-reseau@enedis.fr

Interlocuteur : Dominique DUBOST

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**
CHALON-SUR-SAONE, le 09/02/2024

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PC02156323M0001 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	Chaumes de St-Mesmin, Champs Boulois 21540 SAINT-MESMIN
<u>Référence cadastrale :</u>	Section ZK , Parcelle n° 15-21-22
<u>Nom du demandeur :</u>	CPES DEVANT LES CHAUMES Jean-François PETIT

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution sera réalisé par un branchement avec extension¹ de réseau.

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

Nous vous rappelons que l'article 29 de la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelables de par son article 29 a supprimé le deuxième alinéa du 1° de l'article L. 342-11 du code de l'énergie. De fait les Collectivités en Charge de l'Urbanisme (CCU) ne supportent plus les coûts d'extension hors du terrain d'assiette de l'opération, ce qui a également été rappelée par la délibération N°2023-200 de la commission de régulation de l'énergie (CRE) en date du 23 septembre 2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Responsable de Groupe

¹ Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie relatif à la consistance des ouvrages d'extension du réseau public d'électricité.



Pas de contribution due par la commune

Sous MOA Enedis à charge demandeur : création d'une extension de 371 m en basse tension 240 mm depuis le dipole 40

Sous MOA Enedis à Enedis:

Mutation transformateur 50 par 100 KVA

RABBT2023018265 - PC02156323M0001
CPES DEVANT LES CHAUMES -
Chaumes de St-Mesmin, Champs Boulois 21540
SAINT-MESMIN
PR 54 kva

